

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

Soumis à l'enquête publique complémentaire

		Enquete	e publique complementaire			
	Seules les modifications en rouge sont soumises à l'enquête publique complémentaire					
0 m	250 r	1	ECHELLE 1:5'000			
	1		2			
Approuvé par la Municipa	alité de Dully	Soumis à l'enquête pub	olique			
dans la séance du		du	au			
Le Syndic	La Secrétaire	Le Syndic	La Secrétaire			

Le Syndic	La Secrétaire	Le Syndic	La Secrétaire

	5	6		
Adopté par le Conseil général		Approuvé par le Département compétent		
dans la séance du		le		
Le/La Président/e	Le/La Sacrátaira	La Cheffe du Département		

Entré en vigueur, le

A o û t 2 0 2 2 19220-PA5000-PEC-220812.dwg

Approuvé par la Municipalité de Dully

urbaplan

légende								
Affectations principales		Conte	Contenus superposés					
AX	Zone d'habitation de très faible densité A 15 LAT	330/30	Région archéologique					
	X secteurs A1, A2, A3, A4	IVS d'importance nationale, avec substance		ubstance				
В	Zone d'habitation de très faible densité B 15 LAT		Espace réservé aux eaux					
	Zone de verdure A 15 LAT		Secteurs de restrictions liés aux da	ngers naturels				
	Zone de verdure B 15 LAT	-	Monument culturel					
	Zone de desserte 15 / 18 LAT	******	Itinéraire pédestre					
	Zone agricole 16 LAT	*	Parcelle concernée par l'art. 3.4 bis	s du règlement du PACom				
	Zone agricole protégée A 16 LAT	A	A Parcelle concernée par l'art. 3.12 du règlement du PACon					
	Zone agricole protégée B 16 LAT							
	Zone agricole protégée C 16 LAT	Plan d'	Plan d'affectation légalisé					
	Zone viticole protégée 16 LAT	N°	Nom	Approbation				
	Zone de protection de la nature et du paysage 17 LAT	1	Plan partiel d'affectation	25.11.2002				
	Zone des eaux 17 LAT	-	"Zone du village - secteur ouest"	20.11.2002				
	Zone ferroviaire 18 LAT	2	Plan de quartier "Hameau de Saint-Bonnet"	01.08.1993 31.05.2010				
	Aire forestière 18 LAT (à titre indicatif)	3	Plan d'extension cantonal n° 27	20.08.1946				
	Périmètre des plans d'affectation légalisés	3	rian d'extensión cantonal il. 27	20.06.1940				

